



Prothèses PIP : L'Etat responsable, selon le tribunal administratif de Montreuil

ENQUETE Saisi par une victime, le tribunal devait se prononcer sur la responsabilité de l'Etat dans les années qui ont précédé la suspension de leur mise sur le marché...

20 Minutes avec AFP | 🕒 Publié le 29/01/19 à 20h34 — Mis à jour le 29/01/19 à 22h40



Une prothèse mammaire PIP (Image d'illustration). — REUTERS/Eric Gaillard

La justice a estimé que l'Agence française de sécurité sanitaire (<https://www.anses.fr/fr>) n'avait pas « pris les mesures de contrôle et d'investigations » nécessaires entre avril et décembre 2009. Le tribunal administratif de Montreuil a reconnu, ce mardi, la responsabilité de l'Etat dans le dossier des prothèses mammaires défectueuses PIP (<https://www.20minutes.fr/dossier/pip>).

Entre 2001 et 2010, près d'un million de prothèses mammaires (<https://www.20minutes.fr/sante/1884039-20160707-implants-mammaires-cancer-29-nouveaux-cas-lymphomes-recenses>) ont été

écoulées par PIP, au mépris de toute norme sanitaire. Le nombre de femmes victimes dans le monde est évalué à 400.000. Au lieu d'un gel autorisé, PIP se servait pour partie d'un silicone industriel normalement utilisé dans la composition d'équipements électroniques.

« L'Afssaps (...) s'est fautivement abstenue d'agir »

Saisi par une victime qui s'était fait implanter ces prothèses en 2005, le tribunal devait se prononcer sur la responsabilité de l'Etat dans les années qui ont précédé la suspension de leur mise sur le marché, actée le 29 mars 2010 par une décision du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps). Si la requête de la plaignante, qui courait sur la période 2005-2010, a été rejetée, le tribunal a toutefois reconnu une carence de l'Etat entre avril et décembre 2009.

« Le tribunal retient que les données de vigilance pour l'année 2008, qui ont fait apparaître une augmentation significative des incidents, auraient pu être traitées utilement à compter du mois d'avril 2009, date à laquelle ces incidents ont été portés à sa connaissance », relève le tribunal dans un communiqué. « L'Afssaps, entre avril 2009 et le 18 décembre de cette même année, s'est fautivement abstenue d'agir et a, par suite, engagé la responsabilité de l'Etat en matière de police sanitaire », est-il écrit dans la décision.

Jean-Claude Mas condamné à quatre ans de prison

Fondateur de PIP, Jean-Claude Mas a été condamné à quatre ans de prison ferme pour fraude aggravée et pour escroquerie (<https://www.20minutes.fr/justice/2334843-20180911-protheses-mammaires-pip-jean-claude-mas-definitivement-condamne-apres-rejet-pourvoi>) à l'égard de TÜV, le certificateur allemand (<https://www.20minutes.fr/societe/1644163-20150702-protheses-pip-certificateur-tuv-commis-faute-juge-cour-appel>) des prothèses. Sa société a été placée en liquidation judiciaire en 2010. En novembre, la justice française a condamné TÜV à indemniser environ 400 patientes suédoises (<https://www.20minutes.fr/societe/2066931-20170512-proces-pip-geant-allemand-contrôle-v-va-devoir-indemniser-victimes-plus-vite>) victimes des implants défectueux.

Cette décision est intervenue un peu plus d'un mois après un arrêt de la Cour de cassation renvoyant le géant allemand devant le tribunal pour avoir apporté la certification avant commercialisation des prothèses, redonnant ainsi espoir à des milliers de victimes dans le monde en attente d'indemnisation (<https://www.20minutes.fr/sante/1538671-20150211-france-abandonne-etude-effets-protheses-mammaires-sante>).

SANTÉ

La France abandonne l'étude sur les effets des prothèses mammaires sur la santé

d'ailleurs partie des blessés et a été conduit à l'hôpital, selon la procureure de la République à Bastia, Caroline Tharot, présente sur les lieux. Selon des sources policières, il a été légèrement blessé au cou. "Au total, six personnes ont été touchées par balle, dont une décédée", a détaillé la procureure, indiquant que les blessés sont trois

de Corse".
L'auteur des coups de feu est un Corse habitant le quartier, né en 1953 et connu de la justice pour des antécédents de violences. Il avait déjà été condamné à deux reprises pour des violences volontaires avec arme, a précisé la procureure. "Il y avait trois blessés dans l'immeuble, un au premier étage et

cherché et d'intervention (BRI) de la police et du Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) se sont rapidement déployées sur place. Le Raid de Marseille, l'unité d'élite de la police nationale, est également attendu.

Un large périmètre de sécurité a été mis en place pour protéger les riverains, alors que de nombreuses personnes étaient

ceptible
l'homme
chez lui
"Qua
parking
tions, a
RCFM
ployé (O
bitat (O
d'où ell
qu'il y a
par terre

La Provence 31.1.2019
PROTHÈSES MAMMAIRES PIP

Un avocat marseillais fait plier l'Agence de sécurité sanitaire

"L'agence de sécurité sanitaire n'a pas fait son boulot. Qu'elle s'appuie ou non sur le certificateur Tiv, peu importe! Elle est là pour surveiller!" M^e Jacques Gobert, avocat au barreau de Marseille, vient de remporter une première victoire dans sa lutte contre les surdités administratives qui ont précédé le scandale PIP, cette affaire de prothèses mammaires défectueuses, mise au jour à la fin des années 2000 et qui a abouti à la condamnation de son fondateur Jean-Claude Mas, installé à La Seyne (Var), à quatre ans de prison.

"L'Afssaps a engagé la responsabilité de l'État en matière de police sanitaire."

Dans une décision rendue publique mardi, le tribunal administratif de Montreuil vient de faire plier l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), deve-

(ANSM). Sandrine, une femme de 34 ans, s'était fait implanter des prothèses pour des raisons esthétiques. Confrontée à divers désagréments et soucis de santé, elle a attaqué l'État et réclamé 24 120 € en réparation des préjudices subis du fait des carences de l'Afssaps dans l'exercice de sa mission de contrôle et de police sanitaire. Elle soutenait que la dangerosité des implants n'a été découverte qu'en 2010, alors qu'un faisceau d'indices aurait dû l'alerter et la conduire à renforcer son contrôle dès 2001. Dans son jugement, le tribunal estime que "l'Afssaps, entre avril 2009 et le 18 décembre de cette même année, s'est fautive-ment abstenue d'agir et a, par suite, engagé la responsabilité de l'État en matière de police sanitaire."

"Le tribunal retient que les données de vigilance pour l'année 2008, qui ont fait apparaître une augmentation significative des incidents, auraient pu être traitées utilement à compter d'avril 2009, date à laquelle ces incidents ont été portés à sa connaissance."

LOTO DU PATRIMOINE Stéphane Bern en appelle à l'É

Stéphane Bern, qui s'apprête à lancer la deuxième édition du Loto du patrimoine, appelle l'État à accroître l'effort pour la préservation de ses monuments en péril, estimant que la France investit encore moins que ses voisins européens. "On a 90 millions de visiteurs étrangers, premier pays visité au monde, et on ne fait que répéter que le patrimoine est une cause nationale. Mais on ne met pas les deux milliards d'euros nécessaires pour l'entretenir", regrette l'animateur de télévision, chargé d'une mission sur le patrimoine par le président Macron. "Les Allemands, les Anglais, les Autrichiens qui sont moins visités que nous ont cet argent pour entretenir et sauver leur patrimoine", affirme-t-il.

Fin septembre, présentant le projet de budget, l'ex-ministre de la Culture Françoise Nyssen avait souligné que le patrimoine allait bénéficier d'une enveloppe totale de 326 millions d'euros en 2019, en hausse de 4% sur un an, pour financer des opérations d'entretien et de restauration et qu'il profiterait des recettes du premier Loto du patrimoine (de l'ordre de 21 millions d'euros) qui a eu lieu en septembre.

Pour avoir aussi permis un dé-

Culture Fr
"ça se pas
"poil à gre
reste offen
pelle la "e
n'ai pas les
codes de l'
fois ça me
rend ma
confie celui
fois rué da
puis sa no
nuel Macro
sur sa batai
du Loto du
avoir eu "d

L'an
lanc
du L

indemnité de frais de mandat, dont les députés disposent pour les dépenses liées à leurs fonctions (permanence, transports, frais de représentation...), a provoqué une petite révolution à l'Assemblée. Auparavant, les élus pouvaient utiliser cet argent comme bon leur semblait, sans

est toujours en suspens.

Par ailleurs, la méthodologie de contrôle, préparée en collaboration avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, n'est pas encore prête, ce qui semble susciter l'inquiétude de la déontologue. « C'est sur la mise en œuvre de cette mission que repose

notamment la mise en place d'un registre public des déports. Sa fonction : permettre à des députés de se mettre en retrait sur un sujet, au nom du risque de conflit d'intérêts. Suspendu à une réforme du règlement de l'Assemblée, il n'a pas encore vu le jour alors que le Sénat a pris un peu

que le Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe « encourage l'Assemblée nationale à publier la liste des cadeaux, dons et invitations à des voyages », comme le fait le Sénat. Sur ce sujet, l'Assemblée a un train de retard que la déontologue l'invite à rattraper. ■

MANON RESCAN

Européennes : Place publique ne veut pas être « une chapelle de plus à gauche »

Rêvant d'union, le mouvement se heurte à la méfiance des formations déjà installées

Il ne s'en cachent pas : l'essayiste Raphaël Gluckmann, l'écologiste Claire Nouvian et l'économiste Thomas Porcher, les trois leaders de Place publique, veulent mettre « la pression » sur la gauche à moins de cinq mois des élections européennes. Le mouvement tenait un meeting mardi 29 janvier dans la soirée à l'Elysée-Montmartre à Paris (18^e). Le succès était au rendez-vous. La salle était pleine à craquer et plusieurs centaines de personnes ont dû rebrousser chemin, malgré une longue attente sous la pluie.

A la tribune, outre ses trois figures médiatiques, des militants de base (les « porteurs de cause ») et les invités (un étudiant étranger, un « gilet jaune », un enseignant en banlieue, et une doctorante) enchaînaient les prises de parole.

« Éviter la bérézina »

Des politiques se sont également exprimés, comme l'ancien candidat écologiste à la présidentielle de 2002 Noël Mamère, les hamonistes Barbara Romagnan et Aurore Lalucq ; la socialiste Corinne Narassiguin ou encore le socialiste belge Paul Magnette. Dans la salle, on pouvait aussi croiser la maire de Paris, Anne Hidalgo ; l'ancien Vert et ancien du

MoDem Jean-Luc Bennahmias ; les dirigeants de Génération.s (le mouvement de Benoît Hamon) Guillaume Balas, Dominique Bertinotti et Pascal Cherki ; l'humoriste de France Inter Guillaume Meurice.

Mais les gens qui avaient fait le déplacement voulaient surtout voir si les appels à l'unité de la gauche non mélanchoniste, orpheline d'une formation pouvant réunir cette famille politique, allaient se concrétiser. Pour Place publique, il faut faire passer « les idées avant tout ». Une liste de dix points (entre autres : « Ecologie avant l'austérité » ; suspension du CETA et des nouveaux traités de libre-échange ; lutte contre les paradis fiscaux ; lutte contre les lobbys ; pour un ISF européen ; contre les grandes coalitions avec la droite au Parlement européen) a donc été développée. Ces thèmes doivent servir de colonne vertébrale à un éventuel rassemblement.

« C'est un moment crucial. On ne voulait pas faire une chapelle de plus dans une gauche française où il y a plus d'Eglises qu'à Rome », rappelle M. Gluckmann. On est passé pour des abrutis, des candides et des naïfs mais notre naïveté et notre candeur est plus intelligente que toutes les stratégies et stratagèmes.

L'objectif est clair : il faut « éviter la bérézina » que serait la présence de plusieurs listes « sociales, démocrate set écologistes ». « La démocratie, c'est le dissensus. Mais quand on pense la même chose, multiplier les offres politiques, c'est suicidaire », a continué M. Gluckmann. Il faut éviter le face-à-face mortifère entre libéralisme et national-populisme. Sinon on sera pathétique. Etre pathétique, c'est avoir une attitude comique quand la situation est tragique. » Thomas Porcher : « Il n'y a plus d'excuses si on veut mettre une raclée au Rassemblement national et à La République en marche. »

Méfiance à l'égard du PS

Pas question, pour autant, de refaire « la gauche plurielle », l'idée est de refonder la gauche autour de l'écologie. Mais le chemin de l'unité semble encore long. Europe Ecologie-Les Verts et le PCF ont snobé la soirée. Et ceux présents pouvaient émettre de sérieuses réserves sur l'avenir de la démarche. « S'il y a une union, on y va. Mais j'ai du mal à croire que ça puisse exister sans Benoît Hamon et sans Yannick Jadot », soupirait M. Bennahmias, à la tête de la petite formation Union des démocrates et des écologistes (UDE).

D'autres se méfient du rôle que pourrait jouer le Parti socialiste qui est intéressé par une alliance avec Place publique. Olivier Faure, son premier secrétaire, n'en finit pas de lancer des signes dans ce sens. Dernier épisode en date : l'inventaire que le chef des socialistes a dressé lundi à propos du quinquennat de François Hollande. Une critique sans concession qui entend montrer que la formation a changé et qu'elle est redevenue fréquentable à gauche. Ce qui ne rassure pas (totalement) ses anciens camarades de Génération.s, qui en profitent pour faire monter les enchères.

« Il est évident qu'il y a une défiance très grande. Le PS a toujours tenu des discours de gauche dans l'opposition et a trahi, une fois au pouvoir. On continuera à travailler en parallèle sur notre campagne [qui doit être menée par M. Hamon], lance ainsi Guillaume Balas. Tout ce qu'il se passe à gauche nous intéresse, nous avons toujours prôné le rassemblement et l'unité. On attend de la clarté sur la stratégie, mais aussi des assurances et des garanties sur la sincérité des partenaires, notamment le PS. » A gauche, on le sait plus qu'ailleurs : l'union est un combat. ■

ABEL MESTRE

permettra d'agir efficacement au service de notre pays au cours des années essentielles qui s'ouvrent », a déclaré, mardi soir, François-Xavier Bellamy sur Twitter. « C'est un coup assez habile, salue un parlementaire hostile à la nomination de l'élu versaillais. Il en désigne deux autres en même temps, il associe les modérés, ce qui clôt le chapitre de la tête de liste dont les positions conservatrices crispent beaucoup en interne et dont peu de gens voulaient. »

Réserves sur le fond

Laurent Wauquiez a choisi M. Bellamy envers et contre toute une frange des LR inquiète de voir la formation de droite « se recroqueviller » sur la partie la plus conservatrice de son électorat. Des figures comme Gérard Larcher, président du Sénat, Eric Woerth, député de l'Oise, ou Valérie Pécresse ont émis des réserves quant à cette décision. Une façon d'émettre des réserves sur le fond mais aussi de faire porter la responsabilité d'un échec potentiel des LR aux européennes à Laurent Wauquiez, et à

rie Pécresse tient d'ailleurs à préciser que si la « possibilité de choisir » avait été accordée à la présidente d'Ile-de-France, elle ne se serait pas forcément portée sur une personnalité « francilienne dans un contexte où il faut que les territoires soient plus représentés ». « Le plus important, c'est le projet et la ligne, plus que les personnalités », avance une source proche de M^{me} Pécresse, et Laurent Wauquiez sera comptable de tout cela en mai. »

La fondatrice de Libres ! n'est pas la seule à regretter ce tropisme. « Il y a un Versaillais et une Parisienne dans le trio de tête, ça ne représente pas vraiment les territoires », regrette un proche de Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui considère que les nominations intervenues mardi « apaisent la fronde mais ne permettent pas de partager la responsabilité ». S'ils permettent au trimaran de voguer, les deux flotteurs latéraux n'empêchent en effet pas toujours le bateau de complètement chavirer. ■

SARAH BELOUEZZANE

JUSTICE

L'enquête sur l'explosion rue de Trévis, à Paris, confiée à trois juges

L'enquête sur l'origine de l'explosion survenue rue de Trévis à Paris (9^e), qui a fait quatre morts le 12 janvier, a été confiée à des juges d'instruction, a annoncé, mardi 29 janvier, le parquet de Paris. Simultanément, une information judiciaire a été ouverte contre X pour homicides involontaires et blessures involontaires ayant entraîné une incapacité totale de travail inférieure et supérieure à trois mois.

Prothèses PIP : la responsabilité de l'Etat reconnue

Le tribunal administratif de Montreuil (Seine-Saint-Denis) a reconnu, mardi, la respon-

sabilité de l'Etat dans le dossier des prothèses mammaires défectueuses PIP, estimant que l'Agence française de sécurité sanitaire n'a pas « pris les mesures de contrôle et d'investigations » nécessaires entre avril et décembre 2009. La requête de la plaignante, qui courait sur la période 2005-2010, a été rejetée. - (AFP)

Mineurs étrangers : l'Indre-et-Loire condamné par le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a ordonné, mardi 29 janvier, au département d'Indre-et-Loire de mettre à l'abri trois mineurs isolés étrangers. Ces derniers attendaient, sans solution d'hébergement, le rendez-vous d'évaluation leur permettant d'espérer une prise en charge. - (AFP)